

ART. 2. — Le chef du service des postes et télégraphes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 24 novembre 1938.  
L. MONTAGNÉ.

**Vente des arachides**

*DECISION N° 856 abrogeant la décision n° 190 du 17 mars 1938 interdisant la vente des arachides dans le cercle de Sokodé.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;  
Vu le décret du 19 septembre 1936 portant réduction des dépenses administratives du Togo, modifié par celui du 20 juillet 1937;

Vu l'arrêté du 18 juin 1935 réglementant la vente de certains produits durant les distributions de graines de semences faites aux agriculteurs indigènes par les Sociétés Indigènes de Prévoyance;

Vu la décision n° 190 du 17 mars 1938 interdisant la vente des arachides dans le cercle de Sokodé;

Sur la proposition du commandant de cercle de Sokodé;

DECIDE :

ARTICLE PREMIER. — Est abrogée à compter du 5 décembre 1938 la décision n° 190 du 17 mars 1938 interdisant la vente des arachides dans le cercle de Sokodé.

ART. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Lomé, le 25 novembre 1938.  
L. MONTAGNÉ.

**ACTES CONCERNANT LE PERSONNEL**

**ACTES DU POUVOIR LOCAL**

**PERSONNEL EUROPÉEN**

**Tableau d'avancement (1<sup>er</sup> semestre 1939)**

Par arrêté n° 634 du 18 novembre 1938. — Sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des cadres locaux européens du Togo pour le 1<sup>er</sup> semestre 1939 :

**A — SERVICES CIVILS**

Pour le grade d'adjoint principal de 2<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M.M. Maillët Jean, adjoint principal de 3<sup>e</sup> classe.  
Roth René, adjoint principal de 3<sup>e</sup> classe.  
Dassonville Jean, adjoint principal de 3<sup>e</sup> classe.

Pour le grade de commis de 1<sup>re</sup> classe :  
(au choix)

M. Dégoul Jean, commis de 2<sup>e</sup> classe.

**B — SERVICE DES P. T. T.**

Pour le grade de receveur comptable centralisateur avant 2 ans :  
(au choix)

M. Lescellier Bienaimé, receveur des P. T. T.

**C — TRAVAUX PUBLICS — GÉOMÈTRES**

Pour le grade de chef ouvrier d'art de 3<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M. Stoll René, ouvrier d'art principal de 1<sup>re</sup> classe.  
Pour le grade de surveillant de 2<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M. Mandon René, surveillant de 3<sup>e</sup> classe.

Pour le grade de comptable principal de 3<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M. Langdon Jacques, comptable de 1<sup>re</sup> classe.

Pour le grade de géomètre de 2<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M. Lalondrelle Georges, géomètre de 3<sup>e</sup> classe.

**D — CHEMIN DE FER**

Pour le grade de chef ouvrier d'art de 2<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M. Watteau Louis, chef ouvrier d'art de 3<sup>e</sup> classe.

Pour le grade d'ouvrier d'art de 4<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M. Cantara Louis, ouvrier d'art de 5<sup>e</sup> classe.

Pour le grade d'agent comptable de 1<sup>re</sup> classe :  
(au choix)

M. Pinelli Roch, agent comptable de 2<sup>e</sup> classe.

Pour le grade de sous chef de gare de 2<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M. Cerveaux Lyonel, sous chef de gare de 3<sup>e</sup> classe.

**E — POLICE**

Pour le grade de commissaire ppal. de police de 2<sup>e</sup> cl.  
(au choix)

M. Réhart Adolphe, commissaire de police de 1<sup>re</sup> cl.

Pour le grade d'inspecteur de police de 1<sup>re</sup> classe :  
(au choix)

M. Ginet Henri, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe.

**F — AGRICULTURE**

Pour le grade de conducteur en chef de 2<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M. Fontaine André, conducteur principal de 1<sup>re</sup> cl.

**G — ENSEIGNEMENT**

Pour le grade d'inspecteur des écoles de 2<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M.M. Siro Armand, instituteur principal hors classe.  
Champion Albert, instituteur principal de 2<sup>e</sup> cl.

Pour le grade d'instituteur principal de 2<sup>e</sup> classe :  
(au choix)

M. Thomas André, instituteur principal de 3<sup>e</sup> classe.

**Nominations**

Par arrêté n° 650 du :  
24 novembre 1938. — M. Walter Claire, sergent-chef de l'infanterie coloniale, est agréé en qualité de surveillant stagiaire de 4<sup>e</sup> classe des travaux publics, pour compter du jour de l'acceptation de sa démission de l'armée active.

**Affectations**

Par décision n° 816 du :

10 novembre 1938. — M. Rehart Adolphe, commissaire de police de 1<sup>re</sup> classe, attendu à Lomé par le paquebot Touareg du 15 novembre, reprend les fonctions de directeur de la police dont il est titulaire. Il est nommé en outre directeur de la prison de Lomé.

M. Ginet, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe, est nommé adjoint au directeur de la police, commissaire de police de Lomé et surveillant-chef de la prison.

M. Caron, ingénieur météorologiste de 3<sup>e</sup> classe, attendu à Lomé par le paquebot Touareg du 15 novembre, reprend les fonctions de chef du service météorologique dont il est titulaire.

Le sergent-infirmier Deville, attendu à Lomé par le paquebot Touareg du 15 novembre, est affecté au service de la trypanosomiase avec résidence à Pagouda.

Par décision n° 835 du :

16 novembre 1938. — M. Beuter, instituteur de 4<sup>e</sup> classe du cadre supérieur de l'enseignement du Togo, retour de congé, attendu à Lomé le 18 novembre par le s/s Asie, est chargé de cours et de la surveillance des études au cours complémentaire.

Par décision n° 841 du :

18 novembre 1938. — Le médecin capitaine Pelleteur, attendu par le s/s Asie le 18 novembre 1938, est mis à la disposition du médecin chef de l'hôpital de Lomé, en remplacement du médecin lieutenant Depoutre.

Le médecin lieutenant Depoutre en service à Lomé, est nommé médecin-chef de la subdivision sanitaire de Mango, en remplacement du médecin capitaine Piriou chargé provisoirement de cette fonction.

La décision n° 761 du 20 octobre 1938 est et demeure rapportée.

Par décision n° 842 du :

18 novembre 1938. — M. Paul Chabanon, administrateur-adjoint des colonies, attendu prochainement au Territoire, est nommé chef de la subdivision de Lama-Kara et président du tribunal du premier degré dudit lieu, en remplacement de M. Maillet, adjoint principal des services civils, en instance de départ en congé administratif.

En attendant l'arrivée de M. Chabanon, M. Degoul, commis des services civils, sera chargé cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'expédition des affaires courantes et des fonctions de président du tribunal du premier degré.

Pendant cette même période, l'exercice des pouvoirs disciplinaires est conféré à M. Degoul.

Par décision n° 849 du :

23 novembre 1938. — Le sergent-chef de l'infanterie coloniale Walter Claire, en instance de mise à la retraite, et dont l'agrément dans le cadre des surveillants des travaux publics a été autorisé par le Gouverneur Général, Haut-Commissaire de la République, est mis à la disposition du chef du service des travaux publics et des transports, en attendant l'acceptation de sa démission par le département de la guerre.

Par décision n° 850 du :

24 novembre 1938. — M. Vuillet, administrateur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe des colonies, est nommé commandant de cercle du sud et administrateur-maire de Lomé par intérim.

M. Vuillet remplira en outre les fonctions de président du tribunal de deuxième degré et d'administrateur de l'inscription maritime.

Par arrêté n° 647 du :

24 novembre 1938. — M. Deseille, géomètre après 36 mois du service togographique de l'A. O. F., est nommé, par intérim, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, conservateur de la propriété foncière et curateur aux successions et biens vacants, en remplacement de M. Vuillet, administrateur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe des colonies, appelé à d'autres fonctions.

M. Deseille aura droit en ces qualités aux remises et émoluments prévus par les textes en vigueur.

Par décision n° 853 du :

24 novembre 1938. — Est rapportée, sur sa demande, la nomination du médecin-commandant Gourmelon comme médecin résident de l'hôpital de Lomé.

Le médecin-capitaine Pelleteur est nommé médecin résident de l'hôpital de Lomé.

**Commissions de classement**

Par décision n° 824 du :

12 novembre 1938. — Les différentes commissions de classement du personnel européen des cadres locaux du Togo régis par les arrêtés susvisés se réuniront le vendredi 18 novembre 1938 à 14 h. 30 aux bureaux du Commissariat de la République en vue d'établir le tableau d'avancement dudit personnel pour le premier semestre 1939.

Les commissions sont composées de la façon suivante :

*Pour toutes les commissions*

M.M. Gradassi, administrateur en chef des colonies, . . . . .	<i>Président</i>
Mouragues, administrateur-adjoint des colonies, chef de cabinet du Commissaire de la République, . . . . .	<i>Membres</i>
Sanson, administrateur-adjoint des colonies, chef du bureau des A.A.E., . . . . .	
Champion, instituteur principal, chef de la section du personnel . . . . .	

**SERVICES CIVILS**

M.M. Perret, adjoint principal hors classe des services civils,  
Roth, adjoint principal de 3<sup>e</sup> classe des services civils.

**ENSEIGNEMENT**

M. le chef du service de l'enseignement,  
Mme. Siro, institutrice principale hors classe,  
M. Thomas, instituteur principal.

**AGRICULTURE**

M.M. le chef du service de l'agriculture,  
Fontaine, conducteur ppl. des travaux agricoles,  
Meneau, adjoint des services civils.

**TRAVAUX PUBLICS ET GEOMETRES**

M.M. le chef du service des trav. publics et transports,  
Horard, chef ouvrier d'art hors classe,  
Tessier, chef ouvrier d'art hors classe du chemin  
de fer.

**CHEMIN DE FER**

M.M. le chef du service des trav. publics et transports,  
Lugan, chef de gare hors classe,  
Bugnard, chef de district principal de 1<sup>re</sup> classe.

**P. T. T.**

M.M. le chef du service des P. T. T.,  
Nouvel, inspecteur du matériel et de la traction,  
Perret, adjoint ppl. hors classe des services civils.

**POLICE**

M.M. le directeur de police,  
Perret, adjoint ppl. hors classe des services civils,  
Roth, adjoint principal des services civils.

Par décision n° 852 du :

24 novembre 1938. — La commission de classement  
du personnel de la trésorerie du Togo prévue à l'article  
22 du décret du 6 août 1921 susvisé, est composée ainsi  
qu'il suit :

- |  |   |
|--|---|
| M.M. Mouragues, administrateur-adjoint des colonies,<br>chef de cabinet du Commissaire de la Répu-<br>blique . . . . . | <i>Président</i>                                    |
| Bérard, administrateur-adjoint des<br>colonies, chef du bureau des fi-<br>nances,                                      | } <i>Membres</i>                                    |
| Georges-Richard, trésorier-payeur du<br>Togo,  |   |
| Saint-Criq, commis principal du<br>trésor,   |   |
| Meneau, adjoint des services civils,   | <i>Secrétaire sans<br/>voix délibéra-<br/>tive;</i> |

et se réunira sur convocation de son président à l'effet  
de dresser le tableau d'avancement du personnel de la  
trésorerie du Togo et la liste d'aptitude pour l'emploi  
de fondé de pouvoirs.

**PERSONNEL INDIGENE**

**Tableau d'avancement (1<sup>er</sup> semestre 1939)**

Par arrêté n° 654 du 26 novembre 1938. — Sont  
inscrits au tableau d'avancement pour le premier  
semestre 1939 les agents indigènes dont les noms  
suivent :

**A — ENSEIGNEMENT OFFICIEL**

- Pour le grade d'instituteur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)  
Tocou Michel, instituteur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe.
- Pour le grade d'instituteur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)  
Boehm Chrysostome, instituteur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe.
- Pour le grade d'instituteur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)  
Ajavon Henri, instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe.  
Kouanvih Laurent, instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe.  
Degboe Alphonse, instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe.  
Ekoue Pierre, instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe.  
Kponton Hubert, instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe.  
Lawson Joseph, instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'instituteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

- Adote Jacob, instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe.  
Kpodar Louis, instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe.  
Fumey Arnold, instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe.  
Kponton Lucien, instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'instituteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe :*  
(à l'ancienneté)

Moreira Benoît, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe.  
(au choix)

- Colley Augustin, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe.  
Johnson Georges, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe.  
Tekoe Alexandre, instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'instituteur-adjoint de 4<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

- Akouete Adoté Jean, instituteur-auxiliaire de 1<sup>re</sup> cl.  
Ayivi Abraham, instituteur-auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe.

(à l'ancienneté)

Kouevi François, instituteur-auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade d'instituteur-auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

- Houenassou Daniel, instituteur-auxiliaire de 2<sup>e</sup> cl.  
Sitti Jean, instituteur-auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

- Goudeagbe William, moniteur de 2<sup>e</sup> classe.  
Barrigah Samuel, moniteur de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 2<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

- Prince Alexandre, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.  
Yekple Mensah Joseph, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.  
Kouassi Daniel, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.  
Randolph Adéline, monitrice de 3<sup>e</sup> classe.  
Akoueson Arthur, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 3<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

- Johnson Denis, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.  
Houedako Ambroise, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.  
Hundt Joséphine, monitrice de 4<sup>e</sup> classe.  
Afoutou Maxime, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.  
Bonin François, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.

**B — ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

*Pour le grade de moniteur de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

Kowu Pierre, moniteur de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 2<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

- Agbobby Emanuel, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.  
Bruce Thomas, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 3<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

- Ecoue Jérôme, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.  
Ayee Jacques, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.  
Nubukpo Michel, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.  
Quenum Pierre, moniteur de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 4<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Amouzou Gabriel, moniteur de 5<sup>e</sup> classe.  
Sogan Simon, moniteur de 5<sup>e</sup> classe.  
Lacle Pierre, moniteur de 5<sup>e</sup> classe.  
Eklou François, moniteur de 5<sup>e</sup> classe.

C — DOUANES

*Pour le grade de préposé de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

Pietri Lazare, préposé de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de préposé de 2<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Romao Joseph, préposé de 3<sup>e</sup> classe.  
Kouevi Cyrus, préposé de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de préposé de 4<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Eklou Michel, préposé de 5<sup>e</sup> classe.  
Ajayee Dominique, préposé de 5<sup>e</sup> classe.  
Toovi Prosper, préposé de 5<sup>e</sup> classe.  
Batonon Bernard, préposé de 5<sup>e</sup> classe.

D — P. T. T.

*Pour le grade de commis hors classe :*  
(au choix)

Bocovi Ambroise, commis de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade de commis de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

Maleaux Joseph, commis de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de commis de 5<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Ephoevi Charles, commis de 6<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de commis de 6<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Gomez C. Robert, commis de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de facteur de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

Capochichi Marc, facteur de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de facteur de 3<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Bouraima Samuel, facteur de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de surveillant auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

Lantam Ali, surveillant auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe.

E — SANTÉ

*Pour le grade d'aide-médecin de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

Kouevi Gabriel, aide-médecin de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'aide-médecin de 2<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Lawson Body Martin, aide-médecin de 3<sup>e</sup> classe.  
Ayeva Dermann, aide-médecin de 3<sup>e</sup> classe.  
Adigo Akakpo Louis, aide-médecin de 3<sup>e</sup> classe.  
Urbain Amégnigan, aide-médecin de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'aide-médecin de 3<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Aballo Jean, aide-médecin de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'aide-médecin de 4<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Nikoue Clément, aide-médecin de 5<sup>e</sup> classe.  
de Souza Etienne, aide-médecin de 5<sup>e</sup> classe.  
Kagni Lucien, aide-médecin de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier-major de 3<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Moussa Michel, infirmier-major de 4<sup>e</sup> classe.  
Djadoo Cécilia, infirmière-major de 4<sup>e</sup> classe.  
Kouevi Louis, infirmier-major de 4<sup>e</sup> classe.

(à l'ancienneté)

Abbey Dominique, infirmier-major de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier-major de 4<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Akouete Jean, infirmier-major de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier-major de 5<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Wood Anna, infirmière de 1<sup>re</sup> classe.  
Adjidoh Guillaume, infirmier de 1<sup>re</sup> classe.

(à l'ancienneté)

Wilson Claire, infirmière de 1<sup>re</sup> classe.

Kouevi Daniel, infirmier de 1<sup>re</sup> classe.  
Mensah Gottfried, infirmier de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

Gnassounou Toussaint, infirmier de 2<sup>e</sup> classe.  
Fadikpe René, infirmier de 2<sup>e</sup> classe.  
Agbaglah Jean, infirmier de 2<sup>e</sup> classe.  
Nyavor Pius, infirmier de 2<sup>e</sup> classe.  
Kponton Quam-Dessou Sylvestre, infirmier de 2<sup>e</sup> cl.  
Akpah Félix, infirmier de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier de 2<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Gbeto Félix, infirmier de 3<sup>e</sup> classe.  
Agbodjan Etienne, infirmier de 3<sup>e</sup> classe.  
Schneider William, infirmier de 3<sup>e</sup> classe.  
Kouassigan Gabriel, infirmier de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier de 3<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Panou Robert, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
Anani Emmanuel, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
Mienso Ambroise, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
Ohin Richard, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
Agbodjan Robert, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.

(à l'ancienneté)

Mensah Albert, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
Regent Armand Claude, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
Anani Christophe, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
Gbedemah Elias, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.  
Ametepe Louis, infirmier de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'infirmier de 4<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Nyame Alfred Louis, infirmier de 5<sup>e</sup> classe.  
Gnassounou Léon, infirmier de 5<sup>e</sup> classe.

(à l'ancienneté)

Ahoye Aquéréburu Léonard, infirmier de 5<sup>e</sup> classe.  
Pio Albert, infirmier de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de brigadier-chef de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Jacob Blabou, brigadier d'hygiène de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade de garde d'hygiène de 1<sup>re</sup> classe :*

(au choix)

Lawson Laison Joseph, garde d'hygiène de 2<sup>e</sup> cl.  
Afanvi Dossouvi, garde d'hygiène de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de garde d'hygiène de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Adjangba Marc, garde d'hygiène de 3<sup>e</sup> classe.  
Lacle Antoine, garde d'hygiène de 3<sup>e</sup> classe.

F — COMMIS D'ADMINISTRATION

*Pour le grade de commis ppal. d'administ. de 4<sup>e</sup> cl.*  
(au choix)

Adjivon Séverin, commis ppal. d'administ. de 5<sup>e</sup> cl.

*Pour le grade de commis ppal. d'administ. de 6<sup>e</sup> cl.*  
(au choix)

Quashie William, commis d'administration de 1<sup>re</sup> cl.  
Alomenou Emmanuel, commis d'administ. de 1<sup>re</sup> cl.  
Bannerman Pierre, commis d'administ. de 1<sup>re</sup> classe.  
da Ernestho Léopold, commis d'administ. de 1<sup>re</sup> cl.

*Pour le grade de commis d'administration de 1<sup>re</sup> cl.*  
(au choix)

Agboton Albert, commis d'administration de 2<sup>e</sup> cl.  
Akpalo John, commis d'administration de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de commis d'administration de 2<sup>e</sup> cl.*  
(au choix)

Lawson Laté Bernardin, commis d'administ. de 3<sup>e</sup> cl.

*Pour le grade de commis d'administration de 3<sup>e</sup> cl.*  
(au choix)

Adotevi Barthélémy, commis d'administ. de 4<sup>e</sup> cl.  
Dossou François, commis d'administration de 4<sup>e</sup> cl.  
Tossou Abalo, commis d'administration de 4<sup>e</sup> cl.  
Dueggah Joseph, commis d'administration de 4<sup>e</sup> cl.  
Yevu Joseph, commis d'administration de 4<sup>e</sup> cl.

*Pour le grade de commis d'administration de 4<sup>e</sup> cl.*  
(au choix)

Foly Joseph, commis d'administration de 5<sup>e</sup> classe.  
Hundt John Otto, commis d'administration de 5<sup>e</sup> cl.  
Atayi John Emmanuel, commis d'administ. de 5<sup>e</sup> cl.  
Ajavon Blaise, commis d'administration de 5<sup>e</sup> classe.  
Amouzou Vitus, commis d'administration de 5<sup>e</sup> cl.  
Kuadjovich Cadmus, commis d'administ. de 5<sup>e</sup> classe.  
David Adolphe, commis d'administration de 5<sup>e</sup> cl.  
Adjevi Sylvain, commis d'administration de 5<sup>e</sup> cl.  
Wallabregue Robert, commis d'administ. de 5<sup>e</sup> cl.  
Adjavon Adolphe, commis d'administration de 5<sup>e</sup> cl.

*Pour le grade de commis d'administration de 5<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Gbaguidi Léonard, commis d'administration de 6<sup>e</sup> cl.  
Brym Daniel, commis d'administration de 6<sup>e</sup> cl.

*Pour le grade de commis d'administration de 6<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Lawson Léonard, commis d'adm. de 7<sup>e</sup> cl. }  
Mebounou Michel, commis d'adm. de 7<sup>e</sup> cl. } Ex aequo  
Atayi Ayi Jonathan, commis d'adm. de 7<sup>e</sup> cl. }  
Hantz Richard, commis d'administration de 7<sup>e</sup> cl.  
Gbedey Théophile, commis d'administration de 7<sup>e</sup> cl.  
Eyebiyi Samuel, commis d'administration de 7<sup>e</sup> cl.  
Quevisson Charles, commis d'administration de 7<sup>e</sup> cl.  
Santos Paulin, commis d'administration de 7<sup>e</sup> classe.  
Adouvi Charles, commis d'administration de 7<sup>e</sup> cl.

G — INTERPRÈTES

*Pour le grade d'interprète principal de 5<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Tiedre Yao, interprète de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade d'interprète de 1<sup>re</sup> classe :*  
(au choix)

Adjallé Atisso Ignace, interprète de 2<sup>e</sup> classe.

H — PLANTONS

*Pour le grade de planton de 3<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Gnimavo Amoussou, planton de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de planton de 4<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Hinde Tossou, planton de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de planton de 5<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Folli Louis, planton de 6<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de planton de 6<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Tahoulan Christophe, planton de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de planton de 7<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Assagba Michel, planton de 8<sup>e</sup> classe.  
(à l'ancienneté)

Deckon Joseph Félix, planton de 8<sup>e</sup> classe.

I — POLICE

*Pour le grade d'inspecteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Deckon Cosme Félix, inspecteur auxiliaire de 4<sup>e</sup> cl.

*Pour le grade d'inspecteur auxiliaire de 6<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Comlan Georges, inspecteur auxiliaire de 7<sup>e</sup> classe.  
Bruce Cuthbert, inspecteur auxiliaire de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'inspecteur auxiliaire de 7<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Comlan Paulin, inspecteur auxiliaire de 8<sup>e</sup> classe.

J — AGRICULTURE

*Pour le grade de moniteur de 2<sup>e</sup> classe :*  
(au choix)

Atsou Ebenezer Eho, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur de 3<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Hunsihoue Anatole Samson, moniteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe :*

(au choix)

Amehame K. Bernabé, moniteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> cl.  
Gokonous Remi, moniteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Houenou Justin, moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe.  
Eyebiyi Salomon, moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de moniteur auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe :*

(à l'ancienneté)

Tossah Raphaël, moniteur auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe.

#### K — TRAVAUX PUBLICS

*Pour le grade de maître-ouvrier de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Amadou Moïse, maître-ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de maître-ouvrier de 7<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Djondo Pierre, ouvrier de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 1<sup>re</sup> classe :*

(au choix)

Kouevi Joseph, ouvrier de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Kouassi Nicolas, ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.  
Ouabi Sant'Anna, ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 3<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Ayikoue Thomas, ouvrier de 4<sup>e</sup> classe.  
Agbodan Jean, ouvrier de 4<sup>e</sup> classe.  
Etou Frantz, ouvrier de 4<sup>e</sup> classe.  
Couassi Essé, ouvrier de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 4<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Tetevi Adanbounou, ouvrier de 5<sup>e</sup> classe.  
Kpakpo Gabriel, ouvrier de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 5<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Kouassi Adrien, ouvrier de 6<sup>e</sup> classe.  
Kouvahe Joseph, ouvrier de 6<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'opérateur de 6<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

d'Almeida Alexandre, opérateur de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de surveillant de route de 6<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Codjie Stéphan, surveillant de 7<sup>e</sup> classe. }  
Ouro Gafu Condo, surveil. de 7<sup>e</sup> classe. } Ex aequo  
Kondi Addo, surveillant de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de mécanicien-conducteur ppal. de 2<sup>e</sup> cl.*

(au choix)

Agbagla Bernard, mécanicien-conducteur principal de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de mécanicien-conducteur ppal. de 3<sup>e</sup> cl.*

(au choix)

Kouaou Koumako Joseph, mécanicien-conducteur principal de 4<sup>e</sup> classe.  
Koko Kouassi, mécanicien-conducteur principal de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de mécanicien-conducteur de 1<sup>re</sup> classe :*

(au choix)

Amoussou Afanou Ambroise, mécanicien-conducteur de 2<sup>e</sup> classe.

Otto Reinhard, mécanicien-conducteur de 2<sup>e</sup> classe.  
Dossah Philippe, mécanicien-conducteur de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de mécanicien-conducteur de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Yeo Boniface, mécanicien-conducteur de 3<sup>e</sup> classe.  
Andreas Allen, mécanicien-conducteur de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de mécanicien-conducteur de 3<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Bougounou Nappo, mécanicien-conducteur de 4<sup>e</sup> cl.  
Koussadjah Binoh, mécanicien-conducteur de 4<sup>e</sup> cl.  
Folly Pancréassus, mécanicien-conducteur de 4<sup>e</sup> cl.  
Ayite Félix, mécanicien-conducteur de 4<sup>e</sup> classe.

#### L — CHEMIN DE FER ET WHARF

*Pour le grade de chef de station de 1<sup>re</sup> classe :*

(au choix)

Mensah Joseph, chef de station de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de chef de station de 3<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Kohler Joseph, chef de station de 4<sup>e</sup> classe.  
Pofagi Marcel, chef de station de 4<sup>e</sup> classe.  
Ocloo Andréas, chef de station de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de chef de station de 4<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Febon Thomas, facteur-enregistreur de 1<sup>re</sup> classe :

*Pour le grade de facteur-enregistreur de 1<sup>re</sup> classe :*

(au choix)

Lawson William, facteur-enregistreur de 2<sup>e</sup> classe.  
Ajavon Ernest, facteur-enregistreur de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de facteur-enregistreur de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Lawson Raphaël, facteur-enregistreur de 3<sup>e</sup> classe.  
Ketevi Evariste, facteur-enregistreur de 3<sup>e</sup> classe.  
Yamadjako Simon, facteur-enregistreur de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de maître-ouvrier de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Athanasius Mensah, maître-ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de maître-ouvrier de 6<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Thomas Afagnihoun, maître-ouvrier de 7<sup>e</sup> classe.  
Ayite Samson, maître-ouvrier de 7<sup>e</sup> classe.  
Lawson Albert, maître-ouvrier de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de maître-ouvrier de 7<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Kouaovi Paul, ouvrier de 1<sup>re</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 1<sup>re</sup> classe :*

(au choix)

Aziadapou Jacob, ouvrier de 2<sup>e</sup> classe.  
Wendelinus, ouvrier de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Anatzevi Isaac, ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.

(à l'ancienneté)

Adotevi Joseph, ouvrier de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 3<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Akakpovi Robert, ouvrier de 4<sup>e</sup> classe.

(à l'ancienneté)

Maoussi d'Almeida, ouvrier de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 4<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Kouevi Kpovi, ouvrier de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 5<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Sédalo Têvi, ouvrier de 6<sup>e</sup> classe.  
Agbemebio Anani, ouvrier de 6<sup>e</sup> classe.  
Agbada Amoussou, ouvrier de 6<sup>e</sup> classe.  
Abalo Nyirofou, ouvrier de 6<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'ouvrier de 6<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Bogla Christian, ouvrier de 7<sup>e</sup> classe.  
Sant'Anna Michel, ouvrier de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de chef-mécanicien de 2<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Freitas Jean, chef-mécanicien de 3<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de chef-mécanicien de 6<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Mensah François II, chef-mécanicien de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de mécanicien de 3<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Mensah Kloutsé Agbodo, mécanicien de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de chef de train de 4<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Brym Moïse, chef de train de 5<sup>e</sup> classe.

Yovo Jean, chef de train de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de chef de train de 5<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Mensah Ferdinand, chef de train de 6<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'aiguilleur de 1<sup>re</sup> classe :*

(au choix)

Tete Abalo, aiguilleur de 2<sup>e</sup> classe.

Mensah Kamékpo, aiguilleur de 2<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de téléphoniste de 3<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Barboza Pierre, téléphoniste de 4<sup>e</sup> classe.

Amouzou Aballo, téléphoniste de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de chef d'équipe de 6<sup>e</sup> classe :*

(à l'ancienneté)

Gozan Kloutsé, chef d'équipe de 7<sup>e</sup> classe.

(au choix)

Kowu Agbokou, chef d'équipe de 7<sup>e</sup> classe.

Dogbe Kloutsé, chef d'équipe de 7<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade d'homme d'équipe de 3<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Otto Agboli, homme d'équipe de 4<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de pointeur de 4<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Vignon Antoine, pointeur de 5<sup>e</sup> classe.

*Pour le grade de pointeur de 6<sup>e</sup> classe :*

(au choix)

Dagan Anselme, pointeur de 7<sup>e</sup> classe.

Aziagan Frédéric, pointeur de 7<sup>e</sup> classe. } Ex aequo

*Pour le grade de premier-maître :*

(au choix)

Ametepe James, second-maître.

#### Commissions de classement

Par décision n° 825 du :

12 novembre 1938. — Les différentes commissions de classement du personnel indigène des cadres locaux du Togo régis par les arrêtés susvisés se réuniront le mardi 22 novembre 1938 aux bureaux du Commissariat de la République en vue d'établir le tableau d'avancement dudit personnel pour le premier semestre 1939.

Ces commissions sont composées de la façon suivante :

*Pour toutes les commissions :*

M.M. Mouragues, administrateur-adjoint des colonies, chef de cabinet du Gouverneur Commissaire de la République, . . . . . *Président*  
 Sanson, administrateur-adjoint des colonies, . . . . . *Membre*  
 Folly Michel, commis principal d'administration . . . . . *Sécretaire*

**ENSEIGNEMENT**

Le chef du service de l'enseignement.

a) Instituteurs (enseignement officiel)

M.M. Freitas Paulin, instituteur-adjoint.  
 Wilson Jean Edouard, instituteur-adjoint.

b) Moniteurs (enseignement officiel)

M.M. Sinzogan Léonard, moniteur,  
 Amah Moorhouse, moniteur.

*Enseignement privé*

R.P. Riegert, directeur des écoles catholiques,  
 M.M. Nouvelon, directeur des écoles protestantes,  
 Agbobl Emmanuel, moniteur (M. C.),  
 Ahyee Jacques, moniteur (M. E.).

**DOUANES**

M.M. Le chef du service des douanes,  
 Amerding Stephan, commis des douanes,  
 André Daniel, préposé des douanes.

**P. T. T.**

Le chef du service des P. T. T.

a) Commis

M.M. Kagni Karl, commis principal des P. T. T.,  
 Boccovi Ambroise, commis des P. T. T.

b) Surveillants et facteurs

M.M. Ajavon Joseph, facteur chef des P. T. T.,  
 Amedowokpo, surveillant des P. T. T.

**SANTÉ**

Le chef du service de santé

a) Aide-médecins

M.M. Evenamede Pierre, aide-médecin de 2<sup>me</sup> classe,  
 Adigo Dorothée, aide-médecin de 2<sup>me</sup> classe.

b) Infirmiers

M.M. Lade Cléophas, infirmier-major de 4<sup>me</sup> classe,  
 Amoussou Gervais, infirmier-major de 4<sup>me</sup> classe.

c) Gardes d'hygiène

M.M. Lafonekou Samson, brigadier chef de 1<sup>re</sup> classe,  
 Viotey Frantz, brigadier chef de 1<sup>re</sup> classe.

**COMMIS D'ADMINISTRATION**

M.M. Dossou Augustin, commis ppl. d'administration,  
 Adjivon Sévérin, commis ppl. d'administration.

**INTERPRÈTES**

M.M. Chardey Francis, interprète principal,  
 Ahamadah Jérôme, interprète principal.

**PLANTONS**

M.M. Achade Pierrot, brigadier-planton de 1<sup>re</sup> classe,  
 Orogo Jean, brigadier-planton de 1<sup>re</sup> classe.

**TRAVAUX PUBLICS**

M.M. Le chef du service des trav. publ. et des transp.  
 Amadou Moïse, maître ouvrier de 4<sup>me</sup> classe,  
 Kpodar Assiongbor, ouvrier de 1<sup>re</sup> classe.

**MECANICIENS-CONDUCTEURS**

M.M. Le chef du service des trav. publ. et des transp.  
 Latevi Tèvi, mécanicien-conducteur principal,  
 Latecoué L. Lawson, mécanicien cond. princ.

**PERSONNEL DES CHEMINS DE FER ET DU WHARF**

M.M. Le chef du service des trav. publ. et des transp.,  
 Adekambi Michel, maître ouvrier,  
 Mensah Joseph, chef de station.

**Canotiers**

Dognon Edo, maître principal,  
 Amétépé James, quartier-maître.

**POLICE**

M.M. Le directeur de police,  
 Deckon Cosme, inspecteur auxiliaire,  
 Akpokli Charles, inspecteur auxiliaire.

**AGRICULTURE**

M.M. Le chef du service de l'agriculture,  
 Samson Anatole, moniteur agricole,  
 Mensah Joseph, moniteur agricole.

Par décision n° 831 du :

15 novembre 1938. — Une commission composée de :

MM. Toqué Louis, chef du service des douanes . . . . . *Président*  
 Droniou Marcel, contrôleur des douanes,  
 Suhubiette Joseph, sous-brigadier des douanes, chef de brigade, } *Membres*

se réunira sur la convocation de son président en vue d'établir le tableau d'avancement du cadre des gardes frontières des douanes du Togo pour l'année 1939.

M. Suhubiette est nommé rapporteur de la commission.

**DIVERS**

**Associations**

Par arrêté n° 631 du :

15 novembre 1938. — Est autorisée dans le territoire du Togo placé sous le mandat de la France, la création d'une association dite « l'Artistique Togolaise » dont le siège est à Palimé et dont le but est l'organisation de soirées théâtrales et dansantes et le perfectionnement des connaissances générales de ses membres par la lecture et la création d'une bibliothèque.

Sont approuvés les statuts de cette association tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

Par arrêté n° 633 du :

18 novembre 1938. — Est autorisée dans le territoire du Togo placé sous le mandat de la France, la création d'une association dite « Association des Anciens Combattants » dont le siège est à Lomé et dont le but est de conserver, pour le bien et au profit de ses adhérents, les liens de bonne camaraderie créés par la guerre 1914-1918 et des T. O. E. pendant la même période, en

groupant les combattants qui y ont pris part; de servir par tous les moyens en son pouvoir les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres; de prolonger, en perpétuant leur souvenir dans tout le Territoire, l'action des combattants morts pour la patrie.

Sont approuvés les statuts de cette association tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

#### Boissons alcooliques

Par décision n° 836 du :

17 novembre 1938. — Sont autorisées l'importation et la mise en vente au Togo des boissons dénommées : « Anis sec 45° — Anis doux 45° — Anis doux 40° » de la société anonyme des liqueurs Compièr à Levallois-Perret.

#### Chef de canton

Par décision n° 857 du :

25 novembre 1938. — M. Agbanon II, chef du village de Glidji, est nommé chef du canton de Glidji.

#### Commission

Par arrêté n° 641 du :

22 novembre 1938. — M. Caron, ingénieur météorologiste, de retour de congé, est nommé membre de la commission de contrôle des films cinématographiques, des disques phonographiques, des prises de vue cinématographiques et enregistrements sonores, en remplacement de M. Mertz.

#### Enseignement

Par décision n° 843 du :

18 novembre 1938. — M. N'Diaye Boubacar, instituteur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe, est nommé chef par intérim du secteur scolaire de Mango en remplacement de M. Barma, adjoint des services civils, titulaire d'un congé administratif.

#### Expulsion

Par arrêté n° 646 du :

24 novembre 1938. — Est abrogé l'arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1933 prononçant expulsion du nommé Bocco Jean Alexandre, né le 27 septembre 1897 à Agoué (Dahomey).

#### Justice indigène

Par arrêté n° 635 du :

19 novembre 1938. — Sont nommés assesseurs européens près le tribunal criminel du cercle d'Anécho pour l'année 1938 :

MM. Combes René, directeur du secteur scolaire d'Anécho;

Denaclara François, médecin capitaine des troupes coloniales;

Guérin Edmond, adjoint principal des services civils;

Bourreau Roger, directeur de la S. C. I. A.

Par arrêté n° 640 du :

19 novembre 1938. — Sont nommés assesseurs indigènes près le tribunal du 2<sup>e</sup> degré et le tribunal criminel du cercle d'Anécho :

Kalipé Paul, chef du canton de Vogan — Coutume ouatchi.

Lawson Body Frédéric, chef supérieur d'Anécho. — Coutume mina.

Akakpo, chef du village de Vokoutimé — Coutume ouatchi.

Kponton Antoine, chef de famille — Coutume mina.  
Messanvi Christophe, chef du village Attitogon — Coutume ouatchi.

Agbanon, chef du village de Glidji — Coutume mina.  
Sognigbe Messan, chef du village Aklakougan — Coutume ouatchi.

Adekambi, chef du village d'Atouéta — Coutume mina.  
Noussougan, chef du village d'Avévé — Coutume ouatchi.

Ibrahima Mamadou, Iman à Anécho }  
Sani Mama, Iman à Anécho } Musulmans.  
Gani Mamadou, notable du Zongo à }  
Anécho }

#### Protection et usage des voies publiques

Par décision n° 844 du :

19 novembre 1938. — Sont commissionnés à l'effet de constater les infractions à la réglementation sur la protection et l'usage des voies publiques au territoire du Togo, les fonctionnaires dont les noms suivent :

MM. Perret Jean, adj. ppal. h. cl. des services civils.

Gaudonville, adj. ppal. h. cl. des services civils.

Dassonville, adj. ppal. des services civils.

Roth René, adj. ppal. des services civils.

Degoul, commis des services civils.

Cancel, commis des services civils.

Maugis, adjoint des services civils.

Pallares, instituteur, directeur du secteur scolaire du centre.

Gallaguët, conducteur principal de 1<sup>re</sup> classe.

Dabezies, adj. technique ppal. des T. P. C.

Lallemand, sergent-chef du génie.

Réhart, directeur de police.

Ginet, inspecteur de police, commissaire de la ville de Lomé.

Venance, inspecteur de police.

Deckon Cosme, inspecteur auxiliaire de police.

Akpokli Charles, inspecteur auxiliaire de police.

Comlan Georges, inspecteur auxiliaire de police.

Fumey Gabriel, inspecteur auxiliaire de police.

Bruce Cuthbert, inspecteur auxiliaire de police.

Dossouvi André, inspecteur auxiliaire de police.

Ananou Maximin, inspecteur auxiliaire de police.

Jacob Norbert, inspecteur auxiliaire de police.

Tchacorom Honoré, inspecteur auxiliaire de police.

Comlan Paulin, inspecteur auxiliaire de police.

Gnofan Mani, inspecteur auxiliaire de police.

Suhubiette Joseph, sous-brigadier des douanes.

• Dominique Jean, préposé des douanes.

d'Almeida Alfred, préposé des douanes.

Kouevi Cyrus, préposé des douanes.

Eklou Michel, préposé des douanes.

Pedanou Andréas, préposé des douanes.

Sodji Prosper, préposé des douanes.

Batonon Bernard, préposé des douanes.

Danikey Raphaël, préposé des douanes.

Amekudji Marcellin, préposé des douanes.

Préalablement à toutes constatations, ces fonctionnaires prêteront serment devant le tribunal de première instance de Lomé.

## Prix de gros de diverses marchandises

			29 Oct. 1938	5 Nov. 1938	12 Nov. 1938
Farine de consommation . . . . .	Paris	100 kgs.	308,—	308,—	308,—
Avoines . . . . .	—	—	96,50	97,50	96,62
Seigles de Beauce (départ) . . . . .	—	—	120,50	119,50	117,50
Orge de Beauce (départ) . . . . .	—	—	125,—	119,—	115,50
Maïs Indochine . . . . .	Marseille	—	114,25	114,25	114,25
Pommes de terre, Esterling . . . . .	Paris	—	54,42	55,—	55,—
Riz, Saïgon n° 1 . . . . .	Le Havre	—	158,50	156,50	—
Pâtes alimentaires, 1 <sup>er</sup> choix . . . . .	Lyon	—	635,—	635,—	635,—
Bœuf . . . . .	La Villette	kg.	10,10	10,—	9,90
1 <sup>er</sup> — qualité . . . . .	—	—	9,—	8,90	8,70
2 <sup>er</sup> — qualité . . . . .	—	—	15,20	15,80	15,40
Veau . . . . .	—	—	14,20	14,80	14,30
1 <sup>er</sup> — qualité . . . . .	—	—	18,80	18,70	18,50
2 <sup>er</sup> — qualité . . . . .	—	—	15,50	15,20	14,60
Mouton . . . . .	—	—	13,58	13,86	13,86
1 <sup>er</sup> — qualité . . . . .	—	—	12,42	12,86	12,86
2 <sup>er</sup> — qualité . . . . .	—	—	—	15,—	—
Vin rouge, Béziers 9° . . . . .	—	Le degré hectol.	—	10,—	—
Beurres . . . . .	Paris	kg.	25,92	26,—	26,12
Charente, Poitou . . . . .	—	—	25,50	25,68	25,65
Normandie, (centr.) . . . . .	—	—	14,83	14,65	14,50
Fromages . . . . .	—	—	12,50	12,50	12,88
Comté . . . . .	—	—	—	—	—
Port-salut . . . . .	—	—	—	—	—
Huile arachide supérieure . . . . .	Marseille	100 kgs.	492,50	492,50	490,—
Huile d'olive Tunisie . . . . .	—	—	—	—	—
Sucre . . . . .	Paris	—	296,25	303,50	302,50
Blanc n° 3 . . . . .	Lyon	—	517,50	517,50	517,50
Raffiné . . . . .	—	—	—	—	—
Café Santos good à l'entrepôt . . . . .	Le Havre	50 kgs.	229,75	230,—	233,75
Cacao Côte d'Ivoire à l'entrepôt . . . . .	—	—	222,—	221,50	—
Fonte de moulage n° 3 . . . . .	Baso Longwy	la tonne	598,—	598,—	598,—
Aciers marchands . . . . .	Paris	100 kgs.	157,—	157,—	157,—
Cuivre en lingots . . . . .	Le Havre	—	1.093,—	1.071,—	1.094,—
Etain Détroits . . . . .	—	—	4.470,—	4.475,—	4.522,—
Plomb, marques ordinaires . . . . .	—	—	380,50	366,50	377,—
Zinc, bonnes marques . . . . .	Le Havre ou Paris	—	366,50	350,—	356,—
Houille, tout venant industriel 30/35 Nord . . . . .	—	la tonne	169,84	169,84	183,—
Coton américain . . . . .	Le Havre	50 kgs.	447,—	444,50	445,—
Laine peignée . . . . .	Roubaix	kg.	38,40	38,60	39,30
Lin de Russie C. A. F. ports français . . . . .	—	100 kgs.	1.327,—	1.289,—	1.283,—
Chanvre indigène, Anjou, Sarthe . . . . .	—	—	595,—	595,—	595,—
Jute First mark, C. A. F. ports français . . . . .	—	—	351,—	345,—	349,—
Soie grège Cévennes . . . . .	Lyon	kg.	167,50	168,50	170,—
Peaux de bœufs . . . . .	Paris	50 kgs.	317,09	317,09	317,09
Bœufs moyens . . . . .	Le Havre	—	275,—	275,—	—
Rio de Janeiro, salés . . . . .	—	—	—	—	—
Cuir à semelle . . . . .	Paris	kg.	38,50	38,50	39,50
Suif indigène . . . . .	—	100 kgs.	277,50	—	275,—
Alcool dénaturé . . . . .	—	hectolitre	365,—	365,—	365,—
Carbonate de soude . . . . .	—	100 kgs.	98,—	98,—	98,—
Nitrate de soude synthétique . . . . .	Dunkerque	—	124,—	124,—	—
Benzol . . . . .	Paris	—	168,03	168,03	168,03
Bois de charpente . . . . .	—	le mètre	9,70	9,70	9,70
Sapin madrier . . . . .	—	le m3.	630,—	630,—	630,—
Chêne . . . . .	—	—	—	—	—
Caoutchouc . . . . .	—	kg.	14,50	14,65	14,65
Savon blanc extra 72% . . . . .	Marseille	100 kgs.	335,—	335,—	330,—
Sulfaté de cuivre . . . . .	Bordeaux	—	—	—	—
Ciment Portland artificiel . . . . .	Départ usine	la tonne	287,60	287,60	287,60

## Textes publiés à titre d'information

### Organisation du personnel des administrateurs des colonies

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du ministre des colonies ;

Vu le sénatus consulte du 3 mai 1854 ;

Vu le décret du 10 juillet 1920 portant réorganisation du personnel des administrateurs des colonies, ensemble les actes qui l'ont modifié, et notamment le décret du 20 février 1934 ;

Le conseil d'Etat entendu,

DECRETE :

ARTICLE PREMIER. — L'alinéa 3 (§ 4) de l'article 6 du décret du 10 juillet 1920, modifié par le décret du 20 février 1934, fixant une limite d'âge pour l'admission au concours du stage à l'école nationale de la France d'Outre-Mer des adjoints principaux et adjoints des services civils et des commis principaux des secrétariats généraux des colonies, est abrogé.

ART. 2. — Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 juin 1937.

ALBERT LEBRUN

Par le Président de la République :

Le ministre des colonies,

MARIUS MOUTET.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### AVIS ET COMMUNICATIONS Association des Anciens Combattants

#### PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent trente-huit et le vingt-huit octobre à 17 heures se sont réunis, dans la salle des délibérations de la mairie de Lomé, les anciens combattants de la guerre 1914-1918 convoqués par le comité provisoire, formé lors de la réunion préliminaire du 7 octobre 1938, en vue de la création au Togo d'une association des anciens combattants.

Sont présents :

Monseigneur Cessou	M.M. Robert
M. Gradassi	Roth
R.P. Blondé	Sanson
M.M. Charles	Siaut
Deseille	Siro
Ginet	Tessier
Lescellier	Dr. Urvois
Menou	Vuillet
Moquay	Isaac Louis
Piquelin	Sowoumane

Monsieur le Gouverneur Montagné, retenu par ses occupations, est excusé.

Sont également absents excusés :

M.M. Ambach	M.M. Lukan
Brassard	de St. Alary
R.P. Girard	Tavera
M. Horard	

Monseigneur Cessou, membre du comité provisoire, prend la parole et rappelle le but de la présente réunion. Les statuts de l'association du Dahomey, avec laquelle le comité provisoire s'était mis en relations, ont été reçus et ont servi de base à l'élaboration d'un projet de statuts pour l'association du Togo.

Monsieur Sanson, plus jeune membre présent, est désigné comme secrétaire provisoire à l'effet de donner lecture du projet de statuts ainsi élaboré.

Les articles du projet sont passés successivement en revue et sont approuvés à l'unanimité sous réserve de modifications ci-après :

Article 1<sup>er</sup> — Paragraphe 1 — Préciser pour les T.O.E. que seule la période 1914-1918 est admise.

Article 7 — Réduire la composition du conseil d'administration à 5 membres au lieu de 6.

Article 8 — Ne prévoir qu'un seul secrétaire-adjoint en place de 2.

Article 9 — Ajouter dans les attributions du président « il ordonnance les dépenses après approbation du bureau ».

Ajouter dans les attributions du trésorier « chaque année à l'assemblée générale, il présente le compte de gestion après approbation du conseil d'administration. »

Le projet de statuts ainsi modifié et adopté à l'unanimité sera soumis à l'approbation du Commissaire de la République.

Après quoi, il est décidé, afin de gagner du temps en raison de la proximité de la fête du 11 novembre, de procéder à l'élection des membres du bureau, avant l'approbation des statuts par le chef du territoire et sous réserve de cette approbation.

Tout d'abord, l'unanimité des voix s'accorde pour demander au Gouverneur Montagné, Commissaire de la République au Togo, de bien vouloir accepter la présidence d'honneur.

Le scrutin secret donne ensuite les résultats suivants :

M. Tessier ayant dû quitter la réunion, le nombre de votants est de dix-neuf — Majorité absolue 10.

1<sup>o</sup> — Election d'un président.

Monseigneur Cessou, qui préside la présente séance, demande que les suffrages ne se groupent pas sur son nom.

Obtiennent :

M. Gradassi	8 voix
M. Menou	7 voix
Monseigneur Cessou	2 voix
M. Siro	1 voix
Dr. Urvois	1 voix

*ballottage*

2<sup>o</sup> tour — Obtiennent :

M. Menou	14 voix	M. Menou est élu
M. Gradassi	2 voix	
Dr. Urvois	2 voix	
Mgr. Cessou	1 voix	

2<sup>o</sup> — Election d'un vice-président — Obtiennent :

Mgr. Cessou	16 voix	Mgr. Cessou est élu
M. Lescellier	1 voix	
M. Siro	1 voix	
Dr. Urvois	1 voix	

3<sup>e</sup> — Election d'un trésorier — Obtiennent :

M. Siout	8 voix
M. Charles	7 voix
M. Vuillet	2 voix
M. Gradassi	1 voix
M. Lescellier	1 voix

*ballottage*2<sup>e</sup> tour — Obtiennent :

M. Charles	11 voix	M. Charles est élu
M. Siout	6 voix	
M. Siro	2 voix	

Monsieur Horard arrivant à 18 h. 15 est invité à prendre part au vote, ce qui porte à 20 le nombre des votants et à 11 la majorité absolue.

4<sup>e</sup> — Election d'un secrétaire — Obtiennent :

M. Sanson	19 voix	M. Sanson est élu
M. Lescellier	1 voix	

5<sup>e</sup> — Election d'un secrétaire-adjoint — Obtiennent :

M. Roth	8 voix
M. Lescellier	6 voix
M. Siro	3 voix
M. Robert	2 voix
R.P. Blondé	1 voix

*ballottage*2<sup>e</sup> tour — Obtiennent :

M. Roth	12 voix	M. Roth est élu
M. Robert	3 voix	
M. Lescellier	2 voix	
M. Siro	2 voix	
Dr. Urvois	1 voix	

A la suite de ces résultats, le bureau se trouve ainsi formé :

Président	M. Menou
Vice-président	Mgr. Cessou
Trésorier	M. Charles
Secrétaire	M. Sanson
Secrétaire-adjoint	M. Roth

Monsieur Menou prend la parole et remercie ses camarades du front de la marque de confiance qu'ils lui ont manifestée.

Avant de clore la séance, il met aux voix un projet de banquet à l'occasion de la fête du 11 novembre.

Après échange de vues, ce projet est adopté. La date du banquet est en principe fixée au 12 novembre, et il est décidé que les dames ne participeraient pas à cette réunion.

Un comité spécial sera formé pour la mise au point de ce projet.

La séance est levée à 19 heures.

Fait à Lomé, le vingt-huit octobre mil neuf cent trente huit.

*Le Secrétaire, SANSON      Le Président, MENOU*

**DOMAINES**

**Avis de demande d'immatriculation  
au livre foncier du territoire du Togo**

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, en mains du conservateur soussigné, dans le délais de trois mois, à

compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal civil de première instance de Lomé.

Suivant réquisition, n° 1084, déposée le 12 novembre 1938 le sieur Helcias da Coasta Soarés, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Porto-Novo, agissant en qualité de mandataire des sieurs et dames :

1<sup>o</sup> — Thérèse Trézise, sans profession demeurant à Lomé, épouse divorcée de M. Eugène Lebrun;

2<sup>o</sup> — John Trézise, sans profession demeurant à Lomé;

3<sup>o</sup> — Vicentia Trézise, sans profession demeurant à Lomé;

4<sup>o</sup> — James Trézise, employé de commerce, demeurant à Minna (Nigéria);

5<sup>o</sup> — Ignatio Trézise, employé auxiliaire à l'enseignement, demeurant à Lomé;

6<sup>o</sup> — Francisco Trézise, sans profession, célibataire, demeurant à Lomé;

les cinq derniers ayant capacité suffisante aux fins des présentes, conformément à leur statut personnel indigène, comme majeurs non interdits.

La dame Thérèse Trézise, a acquis la nationalité française par son mariage et l'a conservée nonobstant le divorce.

A demandé l'immatriculation au livre foncier du territoire du Togo, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, complanté, en partie, de cocotiers; d'une contenance totale de 15 ha. 52 ares 12 centiares situé à Baguida subdivision de Lomé, cercle du sud et borné au nord par terrain à la famille Apaloo, Yovo et Kunaké Akplaka, à l'est par Kunaké Akplaka, au sud par Kunaké Akplaka et par la voie ferrée Lomé Anécho à l'ouest par terrain à Charthey et par Apaloo;

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses mandants et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

*Le conservateur de la propriété foncière,*

**CH. VUILLET.**

**Avis de bornage**

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mercredi 28 décembre 1938 à dix heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, lieu dit Payimé, cercle d'Anécho consistant en un terrain rural, non bâti, affectant la forme d'un pentagone irrégulier, complanté de cocotiers; d'une contenance de un hectare 80 ares 24 centiares, et borné au nord par terrain à Anaté et Tychus Lawson, à l'est par terrain à Agudé, au sud par terrain à Akakpo Sitti et la dame Kudémé, à l'ouest par terrain à Charles de Souza.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Helcias da Coasta Soarés, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Porto-Novo (Dahomey) agissant en vertu du pouvoir régulier en qualité de mandataire des héritiers Ignatio Trézise, suivant réquisition du 24 septembre 1938, n° 1081.

Le samedi 31 décembre 1938 à huit heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune-mixte de Lomé, cercle

du sud, consistant en un terrain urbain, bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, portant une maison d'habitation avec dépendances, etc, d'une contenance de 4 ares 80 centiares, et borné au nord par l'avenue des Alliés, à l'est par terrain à Magdeleina Apedomessi, au sud par terrain à la dame Thérésia Mewolassé, à l'ouest par terrain à Daniel Toffa.

Dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akovi, profession de blanchisseur, demeurant et domicilié à Lomé, agissant en son nom personnel, suivant réquisition du 3 octobre 1938, n° 1082.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,*  
Ch. VUILLET

## AVIS

### de Vente aux Enchères Publiques

Aux dates ci-après indiquées à 10 h. 30, au garage central de Lomé, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, des divers véhicules ci-après désignés :

#### I. — 11 décembre 1938

- 1° — Camionnette Peugeot T.T. 365 6 CV. 400 kgs. mise à prix 1.000 francs.
- 2° — Torpedo Delaunay T.T. 63 11 CV. 400 kgs. mise à prix 1.000 francs.
- 3° — Torpedo Citroën B. 14 T.T. 198 9 CV. 400 kgs. mise à prix 1.500 francs.
- 4° — Camion Latil T.T. 600 14 CV. 1.500 kgs. mise à prix 250 francs.

#### II — 18 décembre 1938

- 1° — Torpedo Delaunay T.T. 66 11 CV. 400 kgs. mise à prix 1.000 francs.
- 2° — Camionnette Citroën T.T. 482 800 kgs. mise à prix 2.500 francs.
- 3° — Camion Latil T.T. 594 14 CV. 1 500 kgs. mise à prix 250 francs.
- 4° — Torpedo Citroën C. 6 T.T. 410 14 CV. mise à prix 3.000 francs.

#### III. — 27 décembre 1938

- 1° — Torpedo Delaunay T.T. 49 11 CV. 400 kgs. mise à prix 500 francs.
- 2° — Torpedo Citroën C. 4 T.T. 424 10 CV. mise à prix 2.000 francs.
- 3° — Torpedo Citroën C. 4 T.T. 485 10 CV. mise à prix 2.000 francs.

Les divers véhicules qui se trouvent au garage central à Lomé, pourront être examinés par les acheteurs éventuels, tous les après midi de 15 heures à 17 heures, à partir de 5 décembre 1938.

Les véhicules ne pourront être essayés que le jour de la vente. Il sera perçu 5% en sus du prix principal.

Le prix principal et le pourcentage en sus devront être payés, à la caisse du receveur des domaines à Lomé avant la livraison et au plus tard le lendemain de la vente, sauf dispositions contraires qui seront, le cas échéant, annoncées avant la séance.

A Lomé, le 24 novembre 1938

*Le receveur des domaines,*  
Ch. VUILLET.